



Lille, le 16 juin 2017

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Déclaration du SNEP-FSU FPMA EPS du 16 juin 2017

Cette FPMA se tient entre les 2 tours d'élections législatives qui confirmeront sans doute le scrutin présidentiel :

- sanction d'un gouvernement socialiste qui n'a pas tenu le cap des orientations définies dans son programme de 2012, qui a développé une mise en œuvre de réformes libérales sans réel dialogue social avec les organisations syndicales représentatives, en particulier la FSU et notamment dans l'Education nationale,
- montée d'une extrême-droite décomplexée et démagogique, en particulier dans notre région où elle exploite de façon éhontée une misère sociale que nous retrouvons au quotidien dans nos classes et contre laquelle nous sommes démunis,
- et majorité accordée à un agrégat politique opportuniste qui devrait très rapidement trouver une opposition dans les rues à défaut de la trouver dans un parlement à la légitimité remise en cause par un taux d'abstention quasi-inédit dans la Vème République. Les premières annonces concernant le monde du travail et celui de l'Education sont inquiétantes : amplification la loi El Khomri sur la partie « droit des salariés et pouvoir de l'employeur », détricotage ciblés de paramètres de la réforme collège et prévision d'une réforme du BAC qui viserait à le simplifier, voir à en exclure sa qualité actuelle due à une évaluation pluridisciplinaire. Sur ces réformes envisagées dans l'éducation par notre Président de la République et notre Ministre de l'Education Nationale, nous sommes inquiets du développement accru de la notion d'autonomie de fonctionnement des EPLE, notre éducation gardera-t-elle à terme son caractère National ?

La FSU aura l'occasion de s'exprimer davantage après le 2ème tour, lors du CTA du 22 juin, nous nous en tiendrons donc là aujourd'hui pour passer à l'ordre du jour de cette FPMA.

Les contacts que nous avons depuis le 2 juin avec les services du rectorat sur les opérations de mouvement des personnels prouvent que la notion de dialogue social peut être efficace.

Nous commencerons par remercier les services du DPE pour nous avoir fourni les documents dans les délais nécessaires afin d'effectuer un travail approfondi, ainsi que pour les réponses apportées tout au long de la semaine.

Concernant le projet de mouvement et toutes les informations permettant de travailler sur une amélioration des affectations avant la FPMA, le SNEP-FSU rappelle qu'il respecte strictement la déontologie inhérente au principe de confidentialité des élus commissaires paritaires.

Par contre, certaines pratiques de divulgation de résultats en amont de la FPMA demeurent, le SNEP-FSU demande qu'une véritable réflexion soit déclenchée pour faire cesser ce manquement à la déontologie.

Aujourd'hui, nous avons étudié **391** demandeurs enseignants d'EPS (dont **112** obligatoires).

Parmi eux, **219** obtiennent une mutation dont **36** sur une zone de remplacement, soit un taux de satisfaction de 56,01% que l'on peut ramener à 41,93 % si l'on ne considère que les participants volontaires. Cette amélioration du taux de satisfaction d'affectation nous semble due, en partie, aux blocages limités de postes pour les supports stagiaires, beaucoup plus en adéquation, cette année, avec le chiffre des lauréats concours.

121 TZR ont candidaté, dont **117** TZR de l'académie de Lille.

Ils sont 47 à obtenir un poste fixe, la bonification de stabilité de fonction de TZR qui leur est attribuée leur permet plus facilement d'obtenir des postes fixes.

Le potentiel en remplacement sera diminué de 21 TZR EPS. Nous passons donc de **177** à 156 TZR pour l'année 2017-2018, le pourcentage de remplacement, en rapport aux nombres de collègues du second degré passera donc de 8,2% à 7,2% sachant qu'après la phase d'affectation des titulaires 30% des TZR seront déjà mobilisés sur des BMP ou du remplacement à l'année dès la rentrée 2017. Il restera environ un pourcentage de 5,1% de remplacement EPS pour l'année 2017-2018, jugé insuffisant pour le SNEP-FSU.

Sur les 92 néo-titulaires, 34 sont affectés en zone de remplacement (dont 12 en extension sur la zone Hainaut-Cambrésis). Pour la rentrée 2017, 20 néotitulaires sont affectés sur la zone de remplacement Hainaut-Cambrésis.

Il faut constater qu'il y a moins de participants agrégés EPS, alors le nombre de demandeurs augmente globalement : 18 contre 26 l'an dernier. Parmi eux, 14 ont pu utiliser la bonification de 150 points car ils n'étaient pas déjà affectés dans un lycée ; 3 profitent de la bonification pour être affectés en lycée.

Nous réitérons, notre désaccord concernant la bonification agrégé même si elle a été minorée : elle représente 10 ans d'ancienneté d'un PEPS et constitue donc une source de déséquilibre du barème intra.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Lille